

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 940 du 19 septembre 1939.

n° 940

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 septembre 1939

Numéro JO

n° 514 du 30/09/1939

Date du numéro

30 septembre 1939

### TEXTE INTÉGRAL

M. Fontaine (Mare), commis principal de l'Enregistrement, est nommé à titre provisoire receveur des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre, et curatennr aux Successions et biens vacants de la colonie, en remplacement de M. Pichon, mobilisé.